

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales -Méthode de l'analyse des correspondances multiples ACM appliquée au cas de l'Algérie-

Talal OMRANI

Maître de conférences classe « B »

l'université de Djelfa

Received: 01/03/2018

Accepted: 02/06/2018

Published:15/06/2018

Résumé:

Le présent article vise à mettre en lumière le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales algériennes, en se basant sur une enquête par questionnaire effectuée auprès d'un échantillon composé de 45 banquiers.

Au terme d'une analyse détaillée des éléments de chaque section de notre questionnaire, issus de l'application de la méthode ACM sur l'ensemble des données recueillies, à l'aide du logiciel SPSS 22, des ressemblances entre banquiers et corrélations entre variables (réponses) les plus pertinentes ont été dégagées.

Les résultats de l'ACM nous ont permis de conclure que les banquiers aient une parfaite connaissance de l'assurance-crédit et la juge comme primordiale pour l'octroi du prêt. En effet, elle est considérée comme doublement efficace pour les banques en leur permettant de connaître la solvabilité du client ainsi que d'avoir une indemnité en cas de défauts de paiement. Enfin, et de par son rôle déterminant dans le financement en permettant aux clients ne présentant pas de garanties réelles d'y accéder, les banques considèrent l'assurance-crédit comme facteur important pour le développement de l'activité bancaire.

Mots-clés : Assurance-crédit, Insolvabilité présumée, Risque de crédit, Analyse des correspondances multiples, Insolvabilité déclarée.

Classification JEL : C38, G21, G22, H81.

Abstract:

This article aims to highlight the role of the credit insurance in the management of credit risk within the Algerian commercial banks, based on a questionnaire survey conducted on a sample composed of 45 bankers.

At the end of a detailed analysis of the elements of each section of our questionnaire, resulting from the application of the MCA method on the whole of the data collected, using the SPSS 22 software, the most significant similarities between bankers and correlations between variables (responses) have been identified.

The results of the MCA method have allowed us to conclude that bankers have a perfect knowledge of the credit insurance and they judge it as paramount to the granting of the loan. In effect, it is considered doubly effective for banks by allowing them to know the solvency of the customer as well as to have an allowance in case of defects in payment. Finally, and by its decisive role in the funding by allowing customers with no real guarantees to access, banks consider credit insurance as an important factor for the development of the banking activity.

Key-words: Credit insurance, Alleged insolvency, Credit risk, Multiple correspondence analysis, Declared insolvency.

Introduction

Recourir au crédit est un acte particulièrement important en économie. Il est une force incomparable aussi bien pour les pauvres que pour les nantis, c'est un des moyens essentiels permettant à l'économie de tourner. En effet, sans crédit, les fonctions d'investissements et de consommation des agents économiques ne peuvent se développer. D'une part, le développement des entreprises irait misérablement et la production en sera affectée ; d'autre part, les possibilités des échanges deviennent de moins en moins possibles.

Par ailleurs, un crédit peut être accordé par plusieurs agents économiques dont les entreprises commerciale ou industrielle lorsqu'elles vendent à crédit. Mais aussi par les banques et les institutions financières, au titre des financements qu'elles octroient à leurs clientèles, ainsi que par les sociétés de factoring¹.

En dépit du développement sans cesse des marchés financiers, impulsé dès la fin des années 70 par les pays anglo-saxons, les banques primaires jouent toujours un rôle majeur dans le financement des économies nationales ainsi que dans l'amélioration des conditions de vie des ménages moyennant le financement par crédit des nouvelles acquisitions.

En Algérie, compte tenu de l'absence d'un véritable marché financier capable de mobiliser l'épargne nationale et de le mettre au service de l'économie, le système bancaire reste le levier dominant fournissant des services de liquidité et de crédit aux entreprises et aux ménages.

Or faire crédit implique pour la banque une augmentation des engagements clients et une augmentation de leur exposition au risque de ne pas être payée, particulièrement, lorsqu'il s'agit d'une clientèle non traditionnelle, nouvelle et peu connue. Devant une telle situation, tout créancier, entre autres la banque, affiche un besoin de couverture et, un certain nombre de moyens sont à sa disposition et lui permettent de sécuriser, si peu que ce soit, ses créances.

Parmi ces moyens de couverture contre le risque de crédit figure essentiellement l'assurance-crédit qui est un instrument très implanté dans les pays développés et qui se développe rapidement dans le reste du monde. De ce fait, nous essayerons dans ce qui s'ensuit de répondre à notre principale interrogation, à savoir : ***Quelle est l'importance de l'assurance-crédit dans l'octroi des prêts et la gestion de leurs défauts dans les banques commerciales algériennes ?***

Pour répondre à notre questionnement, nous partons des hypothèses suivantes :

- L'assurance-crédit est souvent imposée par les banques comme une condition préalable à l'octroi d'un prêt ;
- Contrairement au banquier qui est capable de collecter seul de bonnes informations sur ses clients sans qu'il ait pour autant l'expérience de paiement des crédits managers des autres clients. L'assureur-crédit, de par son expérience de défaut sur tous ses assurés, fournit de l'information de solvabilité au système tout entier ;

¹ L'affacturage, en anglais "factoring", est une technique du droit commercial par laquelle une société financière dite le "factor" ou "facteur" ou "affactureur" accepte de se charger des risques du recouvrement des factures d'une entreprise commerciale à laquelle elle en règle le montant moyennant le paiement d'une commission. Le factor est subrogé dans les droits et actions du remettant. (Serge BRAUDO, Dictionnaire du droit privé, disponible sur : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/affacturage.php>).

➤ L'assurance-crédit est le moyen le plus efficace pour faire face aux impayés.

Pour y répondre au mieux, nous avons jugé utile de subdiviser notre présent article en deux parties. Dans la première partie, nous présenterons le cadre théorique sur lequel s'appuie notre travail tout en définissant les notions du risque de crédit et de l'assurance-crédit. La seconde partie, quant à elle, sera réservée à l'application de la méthode ACM sur les données de notre enquête par questionnaire qui a été effectuée auprès d'un échantillon composé de 45 banquiers (voir questionnaire et tableau de données à l'annexe).

1. Généralités sur le risque de crédit et l'assurance-crédit

Nous définissons ci-après les éléments essentiels utilisés dans notre travail de recherche, en l'occurrence le risque de crédit et l'assurance-crédit.

1.1. Risque de crédit

1.1.1. Définition

Le marché du crédit est l'un des premiers marchés financiers mondiaux, bien plus important que le marché des actions. Il comprend l'ensemble des crédits directs (consentis par les banques et les investisseurs, les marchés obligataires classiques), lesquels sont assortis des expositions au risque de contrepartie, générées par les transactions sur les produits dérivés.

Le risque de crédit est défini comme étant la perte qui pourrait naître d'un défaut partiel ou total de remboursement de l'emprunteur (une entreprise défaillante par exemple) qui n'honore pas sa dette à échéance. Il dépend de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la part de non-recouvrement de la créance en cas de défaut². Depuis les années 80, ce risque n'a cessé d'augmenter en devenant le principal risque pour la banque, ce qui fait apparaître ainsi le système bancaire de plus en plus fragile.³

1.1.2. Origines du risque de crédit

Parfois, les événements qui peuvent impliquer le non-paiement d'une créance ne soient pas liés à la situation ou au comportement du débiteur tels que le risque politique (risque pays) qui est inhérent à la situation interne de son pays, ou bien l'impossibilité pour un débiteur de transférer les devises nécessaires au règlement de sa dette lorsqu'il s'agit d'un crédit accordé à une société étrangère au vu de la situation interne de son pays. Pour ce qui suit, nous nous intéressons en particulier au risque client.

➤ Le risque client

Par risque client on entend l'ensemble des causes qui provoquent le non-paiement et qui sont inhérentes à la situation ou au comportement d'un débiteur. Il s'agit essentiellement :⁴

- De la faillite du débiteur, (ou insolvabilité déclarée) caractérisée par l'arrêt de toutes les poursuites individuelles faites contre le débiteur ;

² Cécile KHAROUBI et Philippe THOMAS, "Analyse du risque de crédit - Banque & Marchés", RB Édition, Paris 2016, disponible sur : <http://www.revue-banque.fr/ouvrage/analyse-risque-credit>

³ Cora HENTRICH, "Gestion du risque de crédit - Le nouvel accord de Bâle", GRIN VERLAG Édition, Montpellier 2003, P02, disponible sur : <https://www.grin.com/document/38506>

⁴ Mourad SAIED, "Support de cours : Assurance-crédit", IFID Tunis, Septembre 2007, P05.

- De l'insolvabilité présumée du débiteur, c'est-à-dire le défaut de paiement prolongé justifié par des difficultés financières.

- Le refus pur et simple de paiement.

Le risque client est généralement prévisible, divisible mais très peu récupérable.

1.1.3. La protection contre le risque du crédit

Faire crédit est aujourd'hui un atout majeur pour le développement de toute économie. Néanmoins, faire crédit pour tout établissement de crédit implique une augmentation de ses engagements clients et une augmentation de son exposition au risque de ne pas être payée, particulièrement, lorsqu'il s'agit d'une clientèle non traditionnelle, nouvelle et encore peu connue, ce qui nécessite une bonne gestion du risque de crédit.

Devant une telle situation, tout créancier affiche un besoin de couverture et, un certain nombre de moyens sont à sa disposition et lui permettent de sécuriser un tant soit peu ses créances.

A. Les règles de bonne gestion

Dont on peut citer :

- La collecte d'information sur les clients ;
- Le choix du moyen de règlement ;
- Le choix du délai de paiement à accorder ;
- Une bonne rédaction des clauses contractuelles ;
- La fixation de règles pour la relance des paiements et le recouvrement.

B. Les sûretés réelles

Elles portent sur des valeurs d'actif du débiteur que ces valeurs soient un bien immeuble (hypothèque), des valeurs mobilières (nantissement) ou sur un élément de l'actif circulant (gage).

Ces sûretés, bien que très énergiques, présentent l'inconvénient d'être lourdes à mettre en place et requièrent un formalisme de réalisation long, rigoureux et complexe en plus de leur compatibilité avec la fluidité du commerce courant.

C. Les sûretés personnelles

On en distingue 02 types :

➤ Les sûretés apportées par le débiteur

Ces sûretés sont données sous forme d'engagement d'un tiers au profit du créancier et prennent souvent la forme d'une caution, de garanties autonomes, de lettres de confort, de lettres de garantie, etc.

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales

Le coût de ces instruments est relativement faible. Ils sont faciles à établir mais ils supposent que le créancier est sûr de la solvabilité du tiers, qu'il doit régulièrement le surveiller, éviter toute erreur dans la rédaction des actes.

➤ Les sûretés fournies par le créancier à lui-même

Au lieu que le créancier demande à son client de garantir sa solvabilité, le créancier peut recourir lui-même à une tierce personne qui lui apporte la protection souhaitée contre la défaillance de ses débiteurs.

Les deux mécanismes actuellement connus sont l'assurance-crédit et le factoring, deux mécanismes qui présentent à plus d'un niveau beaucoup de points communs.

À la base, le factoring est un système de gestion de facture mais il s'est développé pour toucher les domaines suivants :

- La gestion des comptes clients sur le marché local ou à l'export ;
- Le recouvrement de créances : recouvrement amiable, pré-contentieux ou contentieux ;
- Le financement des factures ;
- La garantie contre les impayés ;

Le factoring s'apparente à l'assurance-crédit dans la mesure où il utilise les mêmes techniques et repose sur les mêmes principes, mais il se distingue par son coût relativement élevé.

Nous nous intéressons exclusivement dans la seconde moitié de cette première partie aux fondements théoriques et techniques permettant d'éclairer la notion de l'assurance-crédit.

1.2. L'assurance-crédit

1.2.1. Définition

Le terme "assurance" évoque la sécurité, puisque l'on s'assure pour se couvrir contre des dommages que la réalisation d'évènement risque de causer ou alors pour dégager sa responsabilité.

En Algérie, l'assurance-crédit est réglementée par loi n°06-04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances ; l'article 59 bis. (Ajouté par l'article 08 de cette loi) définit l'assurance-crédit comme étant un contrat par lequel l'assureur garantit, moyennant prime d'assurance, l'établissement financier ou bancaire, le remboursement de la créance sur une opération commerciale ou financière, en cas d'insolvabilité du débiteur. (J.O n°15 du 12 mars 2006).

Selon l'article 03 des conditions générales de la police d'assurance-crédit de la Compagnie Algériennes des Assurances CAAT, validées par le visa du ministère des finances №29 du 29 avril 1998. L'assurance-crédit est définie comme suit :

L'assureur indemniserà l'assuré des pertes subies du fait de l'insolvabilité déclarée ou présumée de ses clients telle qu'elle est définie ci-après.

A. Insolvabilité déclarée

Sera considéré comme cas d'insolvabilité déclarée :

-Tout arrangement amiable destiné à éviter l'ouverture d'une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur, pour autant qu'il ait été consenti par l'assureur ou avec son accord.

-Le dépôt de l'état des créances au greffe du tribunal, en cas de redressement ou de liquidation judiciaire, constatant l'admission de la créance déclarée en menace de sinistre.

-Le procès-verbal de carence dressé à la charge du client, si celui-ci n'est pas commerçant.

B. Insolvabilité présumée

Sera considéré, sauf convention contraire, comme cas d'insolvabilité présumée :

-Le non-paiement, même partiel, d'une créance au terme d'un délai de carence dont la durée ne pourra pas être inférieur à six mois.

1.2.2. Les fondements juridiques

Il y a lieu de signaler ici que les mêmes fondements juridiques régissent l'ensemble des produits d'assurances. De point de vue purement juridique, l'assurance est défini, selon l'Article 02 de la loi n°06-04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, comme étant un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 1er du présent article la prestation peut être servie en nature pour l'assurance "assistance" et "les véhicules terrestres à moteur". Ainsi défini, les droits et obligations des parties contractantes, y compris en matière de versement de l'indemnité et de paiement de prime, doivent figurer de manière évidente et en caractères d'imprimerie sur tous les documents constituant le contrat d'assurance, à savoir les conditions générales et particulières⁵.

A. Le caractère indemnitaire de l'assurance-crédit

Une assurance est dite à caractère indemnitaire lorsque la prestation de l'assureur se limite à réparer le dommage effectivement réalisé et par conséquent l'indemnité ne dépassera pas le montant du préjudice subi⁶.

En assurance-crédit, l'indemnité versée à l'assuré est destinée à réparer un dommage réel et dont la valeur a fait l'objet d'une mesure et d'une détermination établie sur la base des préjudices subis. Elle est calculée sur la base du capital restant dû qu'on multiplie par la quotité garantie (pourcentage d'indemnisation). L'indemnité est considérée à cet égard comme étant une assurance dommage même si certains auteurs pensent que le non-paiement d'une créance à bonne date n'est qu'une incapacité provisoire par le débiteur d'honorer ses engagements.

B. L'assurance-crédit est une assurance de chose

⁵ Art.03 du décret exécutif n°02-293 du 10 septembre 2002 modifiant et complétant le décret exécutif n° 95-338 du 30 octobre 1995 relatif à l'établissement et à la codification des opérations d'assurance.

⁶ En assurance, on fait la distinction entre les assurances à caractère indemnitaire et celles à caractère forfaitaire, l'assureur verse à un bénéficiaire une prestation forfaitaire fixée lors de la conclusion du contrat (par exemple contrat assurance vie) alors qu'il doit verser une prestation à caractère indemnitaire en matière d'assurance de dommages (par exemple contrat assurance automobile) : (Thierry TAURAN, "Les assurances", Éditions PUBLIBOOK, Paris 2006, P15).

Étant donné que son but est d'indemniser l'assuré des pertes matérielles qu'il subit directement dans son patrimoine (créances sur des débiteurs), l'assurance-crédit est considérée comme une assurance de chose (cette chose est la créance).

1.2.3. Les fondements techniques

Dans son sens moderne, une assurance se distingue par la mutualisation des risques mais aussi par la connaissance mathématique de la probabilité du risque.

A. La mutualité des risques

L'opération d'assurance réduite à un seul contrat ne serait qu'un pari. Contrairement à la prime qui est certaine (connue d'avance), la prestation est aléatoire (inconnue à l'avance). Elle peut être nulle et l'assureur réalise un petit bénéfice (la prime). Mais, elle peut être aussi positive et engendrer une perte insupportable pour lui. Pour éviter la faillite suite à un sinistre unique, on peut affirmer de manière intuitive que l'assureur doit avoir réuni un grand nombre d'assurés⁷ pour que la loi des grands nombres puisse jouer (ensemble de risques pour faire face aux sinistres déclarés). L'ensemble des assurés forme alors une mutualité au sein de laquelle l'assureur compense les mauvais risques par les bons.

La compagnie d'assurance effectue, grâce à la souscription de nombreux risques similaires, une mutualisation des risques entre les assurés. Cette maîtrise statistique du risque permet à l'assureur de diminuer la volatilité totale de ses risques. La loi des grands nombres permet à l'assureur de connaître approximativement le montant des sinistres futurs et donc fixer le montant de la prime à payer.

B. Le recours aux calculs statistiques

Le groupement des assurés en une mutualité, doit permettre une évaluation du risque par un calcul actuariel fondé sur des observations statistiques. L'exploitation des statistiques et le calcul mathématique rendent possible la mesure de la fréquence des sinistres, le calcul de la probabilité de leur réalisation et de là, la fixation d'une manière optimale la juste contribution des assurés c'est-à-dire le montant de la prime à payer.

1.2.4. Domaines d'application de l'assurance-crédit

Nous présenterons ici les points suivants :

A. Les opérations assurables

A priori l'assurance-crédit s'applique à toute transaction qui met un créancier face au risque de ne pas être payé. L'on est tenté ainsi de croire que l'assurance-crédit puisse s'appliquer aux prêts, aux crédits hypothécaires, aux crédits à la consommation, etc.

Le plus communément admis est que l'assurance-crédit s'applique le mieux au commerce courant c'est-à-dire aux ventes de biens de consommation courant ou à des services courants, dont le paiement se fait à de très court terme.

Exceptionnellement, elle couvre des crédits liés à des ventes de biens d'équipement payables à plus longue échéance.

⁷ Sami GUELLOUZE, "Support de cours : Évaluation du risque en assurance", IFID Tunis, Septembre 2006, P03.

B. Les personnes éligibles

L'assurance-crédit peut être souscrite par les entreprises (entreprise personnelle ou société) qui exercent des activités commerciales ou industrielles.

Elle peut être contractée par les banques et les institutions financières, au titre des financements qu'elles octroient à leurs clientèles et aussi par les sociétés de factoring.

C. Le champ d'intervention

L'assurance-crédit s'applique à la fois aux opérations commerciales réalisées sur le marché local qu'aux opérations effectuées sur le marché à l'exportation.

Même si la technique utilisée est la même, il n'en demeure pas moins que l'approche diffère que l'on se place sur le marché domestique ou sur le marché à l'export.

2. Partie empirique : Analyse des résultats de la recherche

Notre enquête a été faite par questionnaire que nous avons distribué sur un échantillon composé de 45 employés, répartis sur 07 agences de 03 banques commerciales différentes (BNA, BEA, BDL), implantées au niveau de la wilaya de Djelfa, et ce, au courant du mois de janvier 2018. Au total, 41 questionnaires avaient été retournés parmi lesquels 03 ont été exclus de l'analyse du fait des trop nombreuses valeurs manquantes. Les renseignements personnels concernant les individus de notre échantillon peuvent être déduits du tableau de données (voir l'annexe).

Dans le but d'analyser les ressemblances entre les banquiers de notre échantillon décrits par leurs réponses (variables qualitatives), nous appliquerons dans ce qui s'ensuit la méthode de l'analyse des correspondances multiples (ACM) afin de trouver les oppositions et les proximités les plus significatives : si la population est composée de groupes très différents, cette méthode le montrera.

En effet, la méthode ACM est une technique de description de données qualitatives : on considère ici n individus décrits par p variables X_1, X_2, \dots, X_p à m_1, m_2, \dots, m_p catégories. Cette méthode est particulièrement adaptée à l'exploration d'enquêtes où les questions sont à réponses multiples.

Sur le plan formel il s'agit d'une simple application de l'analyse des correspondances au tableau disjonctif des $m_1 + m_2 + \dots + m_p$ indicatrices des catégories. Cette méthode possède cependant des propriétés qui la relient à d'autres méthodes statistiques et lui donnent son statut particulier et en font l'équivalent de l'analyse en composantes principales pour des variables qualitatives.⁸

La présentation de la méthode ACM donne lieu progressivement dans cet article à travers notre cas pratique.

2.1. Les résultats de l'ACM pour la section 02 du questionnaire portant sur la compréhension du contenu du contrat d'assurance-crédit et son rôle dans l'appréciation de la solvabilité des clients

Pour entamer notre analyse des résultats de la deuxième section issus de l'application de la méthode ACM, nous commençons par déterminer le nombre d'axes à choisir pour réduire le nombre de

⁸ Gilbert SAPORTA, "Probabilités, analyse des données et statistique", Éditions TECHNIP, Paris 2011, P119.

dimensions du graphe multidimensionnel résultant du grand tableau, qui contient les réponses des banquiers (38 lignes et 07 colonnes). Pour ce faire, nous utilisons le tableau des valeurs propres ci-dessous :

Tableau 01 : Nombre d'axes à choisir pour la section 02

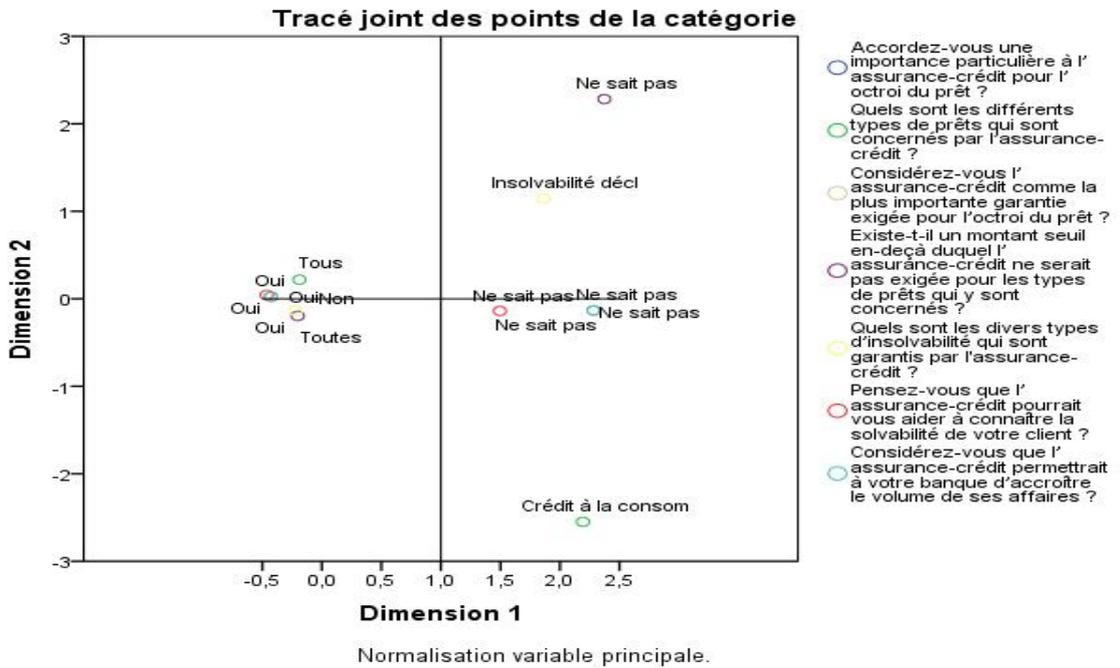
Dimension	Alpha de Cronbach	Variance représentée		
		Total (Valeur propre)	Inertie	% de la variance
1	0,930	4,929	0,704	70,412
2	0,172	1,173	0,168	16,764
3	-0,880	0,570	0,081	8,142
4	-2,392	0,328	0,047	4,683
5	0,000	0,000	0,000	0,000
6	0,000	0,000	0,000	0,000
7	0,000	0,000	0,000	0,000
Total		7,000	1,000	
Moyenne	0,000 ^a	1,000	,143	14,286

Source : Logiciel SPSS 22

Nous signalons ici que le rapport de chaque valeur propre avec la somme des valeurs propres, appelé le taux d'inertie, constitue une mesure pessimiste de la part de visibilité globale prise en compte par chaque nouvel axe.

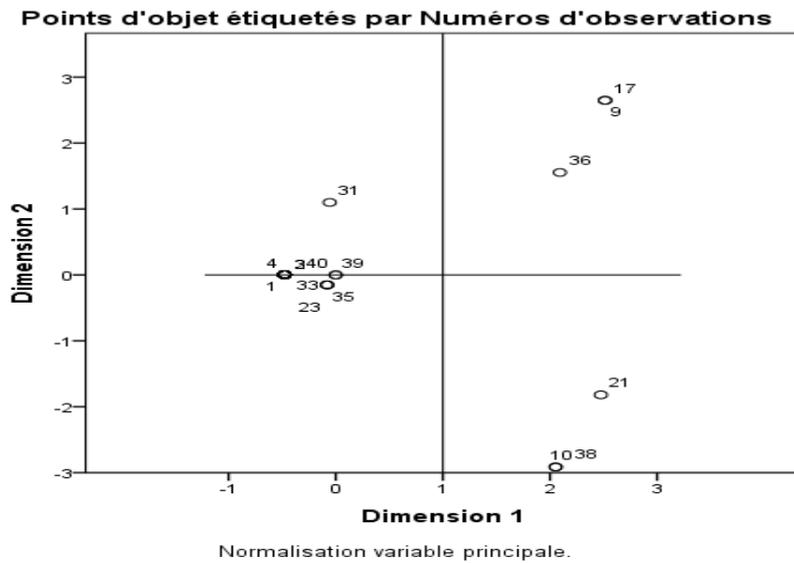
D'après le tableau N°01, on constate que les 02 premiers axes représentent plus de 87% de l'inertie globale ce qui est très important. Par conséquent, le nombre d'axes à retenir ici est égal à 02 et les données du grand tableau de notre enquête portant individus et variables (voir l'annexe) seront tracées sur des graphiques de 02 dimensions (repères orthonormés) les rendant plus lisibles à l'enquêteur.

Figure 01 : Dispersion des variables de la section 02



Source : Logiciel SPSS 22

Figure 02 : Ressemblance des individus de la section 02



Source : Logiciel SPSS 22

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales

Une lecture simultanée des figures 01 et 02 nous permet de constater que globalement l'axe des ordonnées (dimension 02) sépare les banquiers qui maîtrisent l'assurance-crédit et la considèrent comme importante pour connaître la solvabilité des clients du fait de l'information fournie par l'assureur-crédit qui de par son expérience, il ait une vision sur tout le système (partie gauche des figures), à ceux n'ayant pas une idée sur le contenu du contrat « assurance-crédit », en l'occurrence les individus 09,10,17,21,36,38 (partie droite des figures).

Afin d'appuyer notre analyse, nous utilisons dans ce qui s'ensuit le tableau des rapports de corrélation dont nous interprétons quelques coefficients afin d'expliquer les éventuelles relations qui peuvent relier les variables de la présente section deux à deux.

Tableau 02 : Coefficients de corrélation entre les différentes variables de la section 02

	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13
Q7	1,000	0,676	1,000	0,676	0,557	0,777	1,000
Q8	0,676	1,000	0,676	-0,086	0,218	0,526	0,676
Q9	1,000	0,676	1,000	0,676	0,557	0,777	1,000
Q10	0,676	-0,086	0,676	1,000	0,536	0,526	0,676
Q11	0,557	0,218	0,557	0,536	1,000	0,414	0,557
Q12	0,777	0,526	0,777	0,526	0,414	1,000	0,777
Q13	1,000	0,676	1,000	0,676	0,557	0,777	1,000

Q7 : Accordez-vous une importance particulière à l'assurance-crédit pour l'octroi du prêt ?

Q8 : Quels sont les différents types de prêts qui sont concernés par l'assurance-crédit ?

Q9 : Considérez-vous l'assurance-crédit comme la plus importante garantie exigée pour l'octroi du prêt ?

Q10: Existe-t-il un montant seuil en-deçà duquel l'assurance-crédit ne serait pas exigée pour les types de prêts qui y sont concernés ?

Q11 : Quels sont les divers types d'insolvabilité qui sont garantis par l'assurance-crédit ?

Q12 : Pensez-vous que l'assurance-crédit pourrait vous aider à connaître la solvabilité de votre client ?

Q13 : Considérez-vous que l'assurance-crédit permettrait à votre banque d'accroître le volume de ses affaires ?

Source : Logiciel SPSS 22

Nous constatons dans le tableau N°02 à titre d'exemple que les variables Q7 et Q9 sont parfaitement corrélées (coefficient de corrélation égal à 1), ce qui signifie que l'importance particulière accordée à l'assurance-crédit pour l'octroi du prêt tient au fait qu'elle est considérée comme la plus importante garantie exigée permettant au banquier en cas de défaut de paiement de son débiteur d'avoir une indemnité.

En outre, une forte corrélation peut être constatée entre les variables Q7 et Q12 avec un coefficient de corrélation de 0,777 signifiant que l'assurance-crédit est importante pour l'octroi du prêt du fait qu'elle est considérée aussi comme moyen efficace pouvant aider les banques primaires à connaître la solvabilité de leurs clients.

Aussi, une parfaite corrélation peut être remarquée entre les variables Q7 et Q13 impliquant qu'on accorde une importance particulière à l'assurance-crédit d'autant plus qu'elle est considérée comme étant un moyen essentiel permettant à toute banque d'accroître son volume des affaires du fait que les clients ne présentant pas de garanties personnelles suffisantes peuvent accéder au crédit.

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales

Enfin, une parfaite corrélation peut être constatée sur le tableau entre les variables Q9 et Q13 signifiant que l'assurance-crédit est la plus importante garantie exigée pour l'octroi du prêt parce qu'elle est considérée comme indispensable à toute banque afin d'accroître son volume des affaires.

À la lumière de ce qui précède, nous concluons que la plupart des banquiers de notre échantillon (32 individus) prennent conscience de l'assurance-crédit et lui considèrent comme essentielle pour l'octroi du prêt et par conséquent, on peut confirmer que la première hypothèse de notre travail est vérifiée. Idem pour la seconde hypothèse de recherche qui suppose que l'assurance-crédit peut être efficace en fournissant de l'information de solvabilité de tout agent économique au système tout entier.

2.2. Les résultats de l'ACM pour la section 03 du questionnaire portant sur l'efficacité de l'assurance-crédit face aux impayés déclarés par la banque

De la même manière comme pour la section 02, et pour entamer notre analyse des résultats de la troisième section issus de l'application de la méthode ACM, nous commençons par déterminer le nombre d'axes à choisir pour réduire le nombre de dimensions du graphe multidimensionnel résultant du grand tableau, qui contient les réponses des banquiers (38 lignes et 09 colonnes). Pour ce faire, nous utilisons le tableau des valeurs propres ci-dessous :

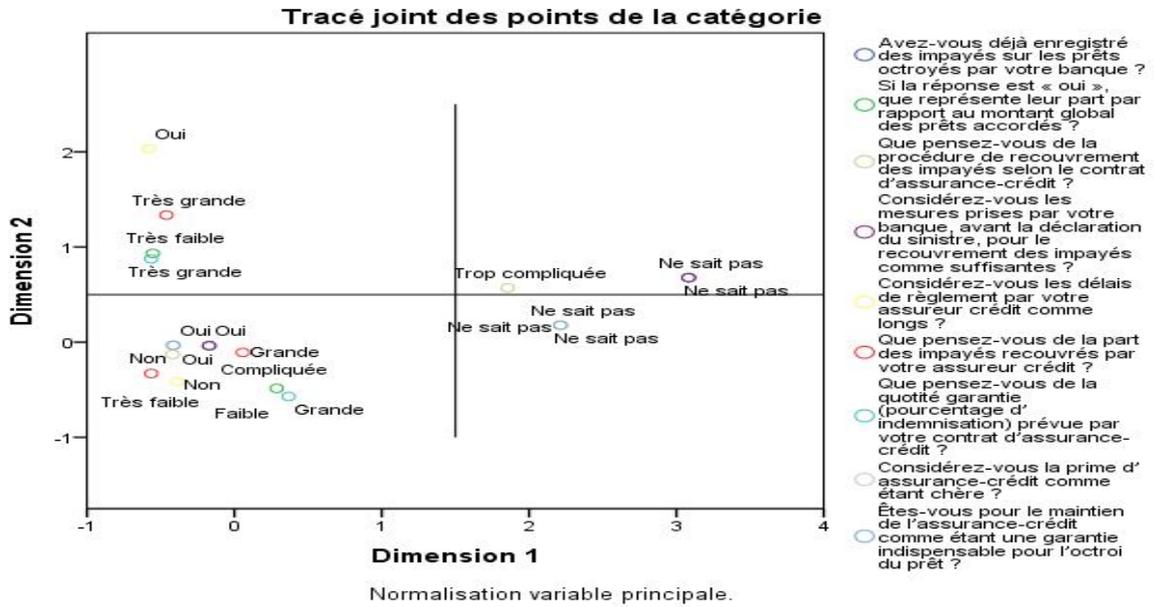
Tableau 03 : Nombre d'axes à choisir pour la section 03

Dimension	Alpha de Cronbach	Variance représentée		
		Total (Valeur propre)	Inertie	% de la variance
1	0,899	4,986	0,554	55,401
2	0,538	1,915	0,213	21,280
3	0,176	1,186	0,132	13,178
4	0,143	1,145	0,127	12,728
5	-0,047	0,960	0,107	10,668
6	-1,292	0,465	0,052	5,171
7	-2,862	0,282	0,031	3,135
8	-17,738	0,060	0,007	0,663
9	0,000	0,000	0,000	0,000
Total		11,000	1,222	
Moyenne	0,205 ^a	1,222	0,136	13,580

Source : Logiciel SPSS 22

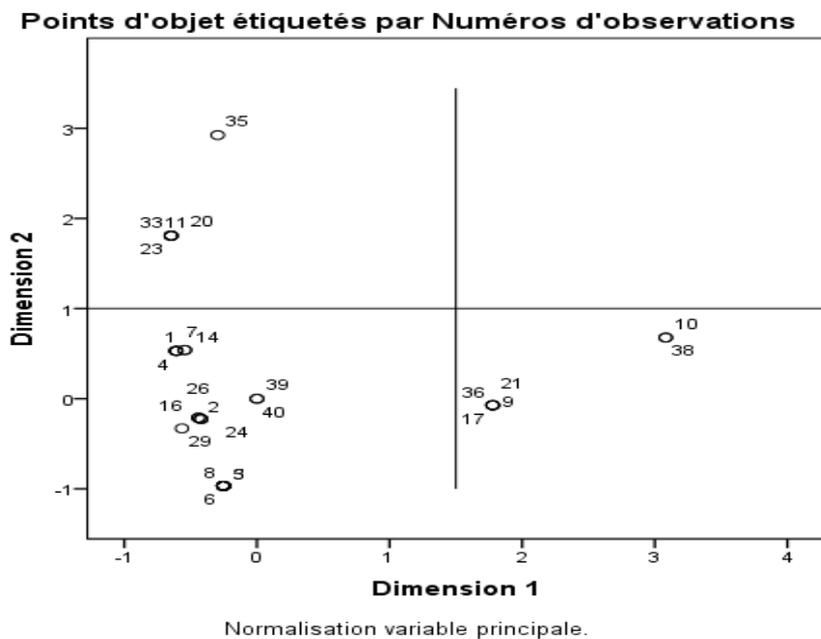
D'après le tableau N°03, on constate que les 02 premiers axes représentent plus de 76% de l'inertie globale ce qui est très important. Par conséquent, le nombre d'axes à retenir ici est égal à 02 et les données du grand tableau de notre enquête (voir l'annexe) seront tracées sur des graphiques de 02 dimensions (repères orthonormés) les rendant plus lisibles.

Figure 03 : Dispersion des variables de la section 03



Source : Logiciel SPSS 22

Figure 04 : Ressemblance des individus de la section 03



Source : Logiciel SPSS 22

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales

Une lecture simultanée des figures 03 et 04 nous permet de constater que globalement l'axe des ordonnées (dimension 02) sépare les banquiers qui considèrent l'assurance-crédit comme instrument efficace face aux impayés déclarés permettant ainsi à toute banque d'y avoir une indemnité (partie gauche des figures), à ceux n'ayant pas une idée sur son efficacité contre les défauts de paiement des débiteurs du fait qu'ils n'aient pas une idée de son contenu et de son fonctionnement, en l'occurrence les individus 09,10,17,21,36,38 (partie droite des figures).

Il faut toutefois signaler ici que pour la partie gauche des figures rassemblant 32 banquiers, l'axe des abscisses (dimension 01) distingue entre deux groupes d'individus, ceux qui ne considèrent pas les délais de règlement par l'assureur-crédit comme longs, et ceux qui le considèrent à savoir les individus : 11, 20, 23, 33, 35.

Afin d'appuyer davantage notre analyse, nous recourons pour cette section aussi au tableau des rapports de corrélation dont nous interprétons quelques coefficients afin d'expliquer les éventuelles relations pouvant liées ses variables deux à deux.

Tableau 04 : Coefficients de corrélation entre les différentes variables de la section 03

	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20	Q21	Q22
Q14	1,000	0,170	0,496	1,000	0,543	0,081	0,190	0,544	0,544
Q15	0,170	1,000	0,200	0,170	0,345	-0,075	0,552	0,312	0,312
Q16	0,496	0,200	1,000	0,496	0,898	-0,048	0,245	0,911	0,911
Q17	1,000	0,170	0,496	1,000	0,543	0,081	0,190	0,544	0,544
Q18	0,543	0,345	0,898	0,543	1,000	0,153	0,378	0,998	0,998
Q19	0,081	-0,075	-0,048	0,081	0,153	1,000	0,423	0,148	0,148
Q20	0,190	0,552	0,245	0,190	0,378	0,423	1,000	0,350	0,350
Q21	0,544	0,312	0,911	0,544	0,998	0,148	0,350	1,000	1,000
Q22	0,544	0,312	0,911	0,544	0,998	0,148	0,350	1,000	1,000

Q14 : Avez-vous déjà enregistré des impayés sur les prêts octroyés par votre banque ?
 Q15 : Si la réponse est « oui », que représente leur part par rapport au montant global des prêts accordés ?
 Q16 : Que pensez-vous de la procédure de recouvrement des impayés selon le contrat d'assurance-crédit ?
 Q17 : Considérez-vous les mesures prises par votre banque, avant la déclaration du sinistre, pour le recouvrement des impayés comme suffisantes ?
 Q18 : Considérez-vous les délais de règlement par votre assureur-crédit comme longs ?
 Q19 : Que pensez-vous de la part des impayés recouverts par votre assureur-crédit ?
 Q20 : Que pensez-vous de la quotité garantie (pourcentage d'indemnisation) prévue par votre contrat d'assurance-crédit ?
 Q21 : Considérez-vous la prime d'assurance-crédit comme étant chère ?
 Q22 : Êtes-vous pour le maintien de l'assurance-crédit comme étant une garantie indispensable pour l'octroi du prêt ?

Source : Logiciel SPSS 22

D'après le tableau N°04, nous pouvons constater à titre d'exemple qu'il y a une corrélation plus que moyenne entre les variables Q14 et Q22, avec un coefficient de corrélation égal à 0,544. Cela signifie que le fait de ne pas pouvoir exclure la survenance de défauts de paiement sur les prêts octroyés par les

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales

banques rend plus que nécessaire le maintien de l'assurance-crédit comme condition préalable à l'octroi du prêt.

En outre, une très forte corrélation peut être remarquée sur le tableau précédent entre les variables Q16 et Q22, avec un coefficient de corrélation de 0,911, ce qui implique que même si la procédure de recouvrement des impayés selon le contrat d'assurance-crédit soit considérée comme compliquée par les banquiers, ces derniers soutiennent le maintien de l'assurance-crédit comme condition préalable à l'octroi du prêt.

Aussi, une corrélation plus que moyenne est constatée entre les variables Q17 et Q22, avec un coefficient de corrélation égal à 0,544, ce qui signifie que bien que les banquiers considèrent les mesures prises par leurs banques pour le recouvrement des impayés comme suffisantes, ils considèrent même qu'il est nécessaire de maintenir l'assurance-crédit comme condition préalable à l'octroi du prêt.

Enfin, une corrélation très forte peut être remarquée entre les variables Q16 et Q18, avec un coefficient de corrélation de 0,898. Cela signifie que même si la procédure de recouvrement des impayés selon le contrat d'assurance-crédit soit considérée comme compliquée par les banquiers, ces derniers ne voient pas les délais de règlement par leurs assureurs comme longs.

Tout cela montre bien le besoin de plus en plus accru pour la banque d'externaliser une partie des relances clients lui permettant ainsi le développement de son activité tout en réduisant son encours client.

Compte tenu de ce qui précède, nous pensons pouvoir affirmer que la plupart des banquiers de notre échantillon (32 individus) reconnaît le rôle important de l'assurance-crédit et de son efficacité contre les défauts de paiement en soutenant ainsi son maintien en tant qu'une condition préalable à l'octroi du prêt et par conséquent, on peut dire que notre troisième hypothèse telle que posée en début de recherche est confirmée.

Conclusion

L'objectif de cet article rappelons-le était l'étude du rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales algériennes, en se basant sur une enquête par questionnaire effectuée auprès d'un échantillon composé de 45 banquiers. Le questionnaire d'enquête se compose de 02 sections principales.

Au terme d'une analyse détaillée des éléments de chaque section issus de l'application de la méthode ACM sur l'ensemble des données recueillies, en l'occurrence les réponses des banquiers sur les différentes questions, il convient de présenter les principaux résultats qui se dégagent de cette enquête :

- La plupart des banquiers ait une parfaite connaissance de l'assurance-crédit et la juge comme primordiale pour l'octroi du prêt ;
- L'assurance-crédit est un outil efficace permettant aux banques commerciales de connaître la solvabilité de tout agent économique. En fait, de par l'expérience que les assureurs-crédit aient sur les opérations de crédit qu'ils assurent, ils peuvent fournir de l'information de solvabilité au système tout entier ;
- La plupart des banquiers reconnaît l'efficacité de l'assurance-crédit contre les défauts de paiement en soutenant ainsi son maintien en tant qu'une condition préalable à l'octroi du prêt ;

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales

➤ De par son rôle déterminant dans l'accès au financement, d'un côté, et de celui dans l'externalisation d'une partie des relances clients de la banque, d'un autre côté, la plupart des banquiers considère l'assurance-crédit comme facteur important pour le développement de l'activité bancaire.

Il serait présomptueux de s'appuyer de façon excessive sur les résultats obtenus dans le cadre de ce travail pour formuler des recommandations dans l'optique d'améliorer la prestation de l'assureur-crédit. Cependant, au vu des résultats présentés plus haut montrant qu'un groupe de banquiers considère que les délais de règlement par l'assureur-crédit sont longs (05 individus), une analyse approfondie mériterait d'être menée afin de déterminer les raisons exactes donnant l'impression que ces délais sont longs dont l'éventuelle révision du délai de carence (délai d'attente) pour le rendre plus court ainsi que la révision de l'opération de gestion des sinistres au niveau des compagnies d'assurance.

Annexe :

Questionnaire destiné aux banques

Ce questionnaire est destiné aux banquiers, son but est d'évaluer « L'importance de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales algériennes ». Il est fait dans le cadre de notre travail de recherche. Vos réponses seront une grande aide pour assimiler ce thème et apporter des éléments d'éclaircissement.

Section 01 : Renseignements personnels

1. Banque :

BNA BEA BDL

2. Poste occupé :

Cadre supérieur Cadre d'études Agent de maîtrise Agent d'exécution

3. Sexe :

Homme Femme

4. Âge :

Moins de 25ans 26-40ans 41-50ans Plus de 50ans

5. Niveau scolaire :

Étude secondaire Universitaire Étude supérieur Autres (préciser)

.....

6. Expérience professionnelle :

Moins de 05ans 06-15ans 16-25ans Plus de 25ans

Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques commerciales

Section 02 : Compréhension du contenu du contrat d'assurance-crédit et son rôle dans l'appréciation de la solvabilité des clients

7. Accordez-vous une importance particulière à l'assurance-crédit pour l'octroi du prêt ?

Non Ne sait pas Oui

8. Quels sont les différents types de prêts qui sont concernés par l'assurance-crédit ?

Crédit d'investissement Crédit à la consommation Tous

9. Considérez-vous l'assurance-crédit comme la plus importante garantie exigée pour l'octroi du prêt ?

Non Ne sait pas Oui

10. Existe-t-il un montant seuil en-deçà duquel l'assurance-crédit ne serait pas exigée pour les types de prêts qui y sont concernés ?

Non Ne sait pas Oui

11. Comme le contrat d'assurance-crédit garantit votre banque contre le risque d'insolvabilité de ses clients, quels sont les divers types d'insolvabilité qui y sont compris ?

Insolvabilité présumée Insolvabilité déclarée Toutes

12. Pensez-vous que l'assurance-crédit pourrait vous aider à connaître la solvabilité de votre client ?

Non Ne sait pas Oui

13. Étant donné qu'un débiteur ne présentant pas de garanties personnelles suffisantes peut accéder au financement bancaire grâce à l'assurance-crédit, considérez-vous que cette dernière permettrait à votre banque d'accroître le volume de ses affaires ?

Non Ne sait pas Oui

Section 03 : L'efficacité de l'assurance-crédit face aux impayés déclarés par la banque

14. Avez-vous déjà enregistré des impayés sur les prêts octroyés par votre banque ?

Non Ne sait pas Oui

15. Si la réponse est « oui », que représente leur part par rapport au montant global des prêts accordés ?

Très faible Faible Moyenne Grande Très grande

16. Que pensez-vous de la procédure de recouvrement des impayés selon le contrat d'assurance-crédit ?

Simple Compliquée Trop compliquée

17. Considérez-vous les mesures prises par votre banque, avant la déclaration du sinistre, pour le recouvrement des impayés comme suffisantes ?

Non Ne sait pas Oui

18. Considérez-vous les délais de règlement par votre assureur crédit comme longs ?

Non Ne sait pas Oui

19. Que pensez-vous de la part des impayés recouverts par votre assureur crédit ?

Très faible Faible Moyenne Grande Très grande

20. Que pensez-vous de la quotité garantie (pourcentage d'indemnisation) prévue par votre contrat d'assurance-crédit ?

Très faible Faible Moyenne Grande Très grande

21. Considérez-vous la prime d'assurance-crédit comme étant chère ?

Non Ne sait pas Oui

22. Êtes-vous pour le maintien de l'assurance-crédit comme étant une garantie indispensable pour l'octroi du prêt ?

Non Ne sait pas Oui

Merci

Tableau des données (réponses)

Banquier	Banque	Poste occupé	Sexe	Age	Niveau scolaire	Expérience professionnelle	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20	Q21	Q22	
B1	1	1	1	4	2	4	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	5	5	1	3	
B2	1	1	1	2	3	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	5	1	3	
B3	1	2	1	4	2	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B4	1	2	2	3	2	3	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	1	4	5	1	3	
B5	1	2	1	3	3	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B6	1	2	1	4	2	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B7	1	3	2	2	2	2	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	1	4	5	1	3	
B8	1	3	2	2	2	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B9	1	3	1	2	1	3	2	3	2	2	2	2	2	3	2	3	3	2	4	4	2	2	
B10	1	4	1	1	2	1	2	2	2	1	3	2	2	2	2	3	2	2	4	4	2	2	
B11	1	4	2	2	2	2	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	3	4	5	1	3	
B12	2	1	1	4	2	4	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B13	2	2	1	4	2	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B14	2	2	2	3	2	3	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	1	4	4	5	1	3
B15	2	2	1	2	3	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	5	5	1	3	
B16	2	3	1	2	2	1	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	1	4	4	1	3	
B17	2	3	2	2	1	2	2	3	2	2	2	2	2	3	2	3	3	2	4	4	2	2	
B18	2	3	1	2	2	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B19	2	3	1	4	1	4	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B20	2	4	1	2	2	2	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	3	4	5	1	3	
B21	2	4	2	2	1	3	2	2	2	1	2	2	2	3	2	3	3	2	4	4	2	2	
B22	2	4	2	3	1	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B23	2	4	1	2	1	3	3	3	3	1	3	2	3	3	1	2	3	3	4	5	1	3	
B24	2	4	1	3	1	3	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	1	4	4	1	3	
B25	3	1	1	2	3	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B26	3	1	1	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	5	1	3	
B27	3	2	1	2	3	2	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	1	4	4	1	3	
B28	3	2	1	2	2	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B29	3	2	2	3	3	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	1	5	1	3	
B30	3	2	2	4	2	4	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B31	3	2	1	4	1	4	3	3	3	1	2	3	3	3	1	2	3	1	4	5	1	3	
B32	3	3	1	2	2	2	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B33	3	3	1	1	2	1	3	3	3	1	3	2	3	3	1	2	3	3	4	5	1	3	
B34	3	3	2	1	2	1	3	3	3	1	3	3	3	3	1	2	3	1	4	5	1	3	
B35	3	3	2	1	2	1	3	3	3	1	3	2	3	3	1	3	3	3	5	5	1	3	
B36	3	3	2	2	1	3	2	3	2	2	3	2	2	3	2	3	3	2	4	4	2	2	
B37	3	3	1	3	1	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	1	4	4	1	3	
B38	3	4	1	1	2	1	2	2	2	1	3	2	2	2	2	3	2	2	4	4	2	2	

Bibliographie

➤ **Ouvrages :**

➤ Cécile KHAROUBI et Philippe THOMAS, "Analyse du risque de crédit - Banque & Marchés", RB Édition, Paris 2016 : <http://www.revue-banque.fr/ouvrage/analyse-risque-credit>

**Le rôle de l'assurance-crédit dans la gestion du risque de crédit au sein des banques
commerciales**

- Cora HENTRICH, "Gestion du risque de crédit - Le nouvel accord de Bâle", GRIN VERLAG Édition, Montpellier 2003 : <https://www.grin.com/document/38506>
- Gilbert SAPORTA, "Probabilités, analyse des données et statistique", Éditions TECHNIP, Paris 2011.
- Mourad SAIED, "Support de cours : Assurance-crédit", IFID Tunis, Septembre 2007.
- Sami GUELLOUZE, "Support de cours : Évaluation du risque en assurance", IFID Tunis, Septembre 2006.
- Serge BRAUDO, Dictionnaire du droit privé : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/affacturage.php>
- Thierry TAURAN, "Les assurances", Éditions PUBLIBOOK, Paris 2006.
 - **Textes réglementaires :**
- Conditions générales de la police d'assurance-crédit de la Compagnie Algériennes des Assurances CAAT, visa du ministère des finances №29 du 29 avril 1998.
- Décret exécutif n°02-293 du 10 septembre 2002 modifiant et complétant le décret exécutif n° 95-338 du 30 octobre 1995 relatif à l'établissement et à la codification des opérations d'assurance.
- Journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire n°15 du 12 mars 2006.
- Loi n°06-04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.